



Mandat du Comité national consultatif sur la population noire de descendance africaine et caribéenne

1. But

Le Comité national consultatif (CNC) a pour but de prodiguer des conseils et des commentaires à la Société canadienne du sida (SCS) à propos de ses orientations, programmes, politiques, et services qui touchent les personnes noires d'origine africaine et caribéenne vivant au Canada. Les activités du plan de travail de la SCS sont notamment : créer une base de données des activités et programmes des principaux membres, des groupes de travail, des listservs et des fiches de renseignements à partager sur le plan national, créer et mener un sondage d'évaluation des besoins des membres et former des partenariats pour favoriser l'échange de connaissances entre les collectivités endémiques francophones et anglophones.

2. Objectifs

Les objectifs du Comité national consultatif sont de :

- Servir de ressource à la Société canadienne du sida en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et activités concernant les personnes noires d'origine africaine et antillaise.
- Servir de mécanisme officiel pour l'échange d'idées et de préoccupations relatives à la réponse spécifique de la population nationale au VIH, comme l'identifient les membres du comité, leurs collectivités et leurs organismes.
- Servir de lien entre leurs collectivités et leurs organismes concernant le travail et les plans de la Société canadienne du sida et son influence sur la collectivité.

3. Membres du comité

Le Comité se composera de représentants des organismes affiliés de la Société canadienne du sida et d'autres organismes qui participent à la réponse au VIH au Canada.

Advenant que le Comité détermine que son mandat ou ses membres ne sont pas appropriés, il a le pouvoir de recommander des modifications à la Société canadienne du sida.

Les membres sont invités par la Société canadienne du sida.

Le Comité peut former des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques.

4. **Rapport**

Le CNC rédige un rapport au moins par année.

5. **Quorum**

Une majorité (50 % plus 1) de tous les membres constitue un quorum pour les rencontres par téléconférence du CNC.

6. **Processus**

Le Comité national consultatif se réunira par téléconférence au moins deux fois par année. L'ordre du jour de chaque réunion sera expédié deux semaines avant la réunion. Les membres du comité sont invités à contribuer à l'ordre du jour. Les décisions se prennent par consensus et le secrétariat sera hébergé par la Société canadienne du sida.